



## CCAS D'ÉTAMPES

### DÉCISION DU PRÉSIDENT N°CCAS-DEC.2022-35

**OBJET : Signature d'un contrat pour un spectacle musical à la Résidence du Petit Saint Mars à l'occasion de la Semaine Bleue**

Le Président du Centre d'Action Communal d'Action Sociale,

**VU** l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui donne au Conseil d'Administration la possibilité de déléguer au Président ou au Vice-Président, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

**VU** l'article R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui en précise les conditions d'exécution,

**VU** la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Etampes en date du 31 juillet 2020 par laquelle celui-ci a chargé son Président et son Vice-Président, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article R ; 123-21 du code susnommé,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de signer un contrat pour un « spectacle musical » à la Résidence du Petit Saint Mars, le mardi 4 octobre 2022.

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société « SUR MESURE SPECTACLE »,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** De signer un contrat avec la société « SUR MESURE SPECTACLE » – 58, Chemin du Murger à Jamais – 91620 LA VILLE DU BOIS – pour un spectacle musical, le mardi 4 octobre 2022 à la Résidence du Petit Saint Mars.

**ARTICLE 2:** Le montant de la prestation est fixé à 390,00 € TTC (Trois cent quatre-vingt-dix euros),

**ARTICLE 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

**ARTICLE 4** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités,
- Monsieur Pierrick HAMIAUX, gérant de SUR MESURE SPECTACLE.

Fait à Étampes, le 15 septembre 2022

Pour le Président et par délégation

Gilbert DALLERAC



Certifié exécutoire, compte tenu de la notification le : 12/10/2022